

GT du SPPPI « barrières et IPS »

Réunion du 1^{er} juillet 2005

Cette réunion a réuni un nombre restreint de participants ; cela signifie sans doute que le projet envoyé est satisfaisant !

Le projet de synthèse est relu ; il est décidé de faire ressortir « les recommandations du GT », de manière à faire ressortir quelques règles pratiques.

Il est également décidé que seront mis en annexe :

- Le glossaire du MEDD ;
- L'analyse par la DRIRE sur la détermination des EIPS de quelques EDD ;
- L'intervention de l'INERIS ;
- L'intervention d'un expert d'Arkema ;
- L'intervention des tiers experts de Technip et de l'IRSN.

Les partenaires (élus, associations écologistes) ont été conviés, mais ne nous ont pas rejoint . 2 membres du GT leur feront une présentation des travaux du groupe, et recueilleront leurs remarques.

Cette présentation a eu lieu le 7 juillet 2005 ; nos travaux ont été présenté à M.Cheinet, élu de la ville de Martigues. L'URVN, invitée, était absente.

Les remarques de M.Cheinet, très intéressé par nos travaux, sont les suivantes :

- Les élus doivent être aidés pour fixer l'acceptabilité du risque (10-5, 10-6, ...) ;
- Attention à la sous-traitance, source de risques ;
- Il faut des experts en fiabilité, et croiser les expertises pour avoir un avis global sur un site ;
- Le collectif CHSCT doit jouer son rôle.